

Résumé de l'échange IS – CSIAS, 27.11.2020

Insertion Suisse et la CSIAS ont organisé une table ronde virtuelle le 27 novembre 2020 de 9h30 à 12h00. L'objectif était, d'une part, de discuter de l'impact de la crise du coronavirus sur l'insertion professionnelle et, d'autre part, d'échanger des idées sur la future orientation de l'insertion professionnelle. Le domaine de l'insertion professionnelle était à ce titre représenté par le centre de cours K5 de Bâle (BS), la Fondation Chance (ZH), la Fondation Intact (BE) et l'association ritec (FR). Quant à l'aide sociale, elle était représentée par le canton de Bâle-Ville, ainsi que les villes de Winterthur et de Zurich¹. Grâce à ce résumé, les principales conclusions de l'échange sont mises à la disposition des membres des deux associations.

Impact de la crise du coronavirus sur l'insertion professionnelle :

- Pendant la pandémie, la **coopération** entre les fournisseurs de programmes d'insertion professionnelle et les services sociaux a été majoritairement perçue comme **bonne et pragmatique**. Les services sociaux ont notamment apprécié la grande flexibilité des programmes. Les mesures d'insertion professionnelle ont eu un **effet stabilisateur** important sur certains bénéficiaires de l'aide sociale. Durant le confinement notamment, les bénéficiaires ont profité d'un accompagnement étroit dans le cadre des programmes et de la formation aux mesures de protection associée. Quant aux services sociaux, ils ont été mis à rude épreuve avec le passage au télétravail, les nouvelles inscriptions et les contacts restreints avec les clients.
- Avec le passage soudain à la formation en ligne, la question du **financement des équipements** nécessaires s'est irrémédiablement posée. De nombreux bénéficiaires de l'aide sociale n'ont ni ordinateur (fixe ou portable), ni tablette. Les dépenses liées à l'achat d'un ordinateur sont incluses dans le forfait pour l'entretien (env. 20 francs par mois). Ce montant ne permet pas l'achat immédiat d'un appareil. Si nécessaire, un service social peut décider de prendre à sa charge la part des coûts d'un appareil qui n'est pas incluse dans le forfait pour l'entretien à titre de prestation circonstancielle. Ce faisant, il doit assumer la participation aux coûts à la charge des personnes assistées (p.ex. part du forfait pour l'entretien pendant quelques mois, etc.) Il n'est donc pas possible de faire valoir un droit général au financement d'un appareil et les services sociaux ont des approches différentes à cet égard. Certains services sociaux attendent des fournisseurs de programmes qu'ils procurent l'équipement technique nécessaire aux participants. Certains fournisseurs estiment, pour leur part, que cette démarche relève de la compétence des services sociaux. Etant donné que la pandémie perdure - mais aussi au regard de l'importance croissante des connaissances liées aux

¹ Les personnes suivantes ont participé à l'échange: Theophil Bucher, Beatrice Brunner, Doris Egloff, Bernhard Heeb, Anton Muff, Manuela Paioncini, Iris Pulfer, Niggi Rechsteiner und Raphael Waeber.

technologies de l'information et de la communication (TIC) – il conviendrait d'encourager la mise à disposition d'équipements aux bénéficiaires de l'aide sociale.

- Depuis la pandémie de coronavirus, de nombreux fournisseurs ont enregistré une **baisse des inscriptions** à leurs programmes et donc des **pertes financières**. Une situation très problématique si ces derniers n'ont pas réussi à constituer des réserves dans lesquelles puiser et s'ils ne bénéficient d'aucun soutien financier de la part des autorités. Les services sociaux estiment que les contacts extrêmement limités avec les clients constituent la raison principale du faible nombre d'inscriptions.
- La pandémie complique le **placement** sur le premier marché du travail, surtout dans le secteur de la restauration. Simultanément, de nouvelles possibilités de placement se présentent dans les domaines de la logistique ou des soins.

Futur rôle de l'insertion professionnelle :

- La **formation et la formation continue** gagnent en importance pour une insertion durable sur le marché du travail. Il en va de même des compétences TIC qui doivent être encouragées. Pour les personnes non-habituées aux formations, la possibilité de combiner activité lucrative et cours s'avère pertinente. L'apprentissage devrait idéalement toujours s'orienter à l'activité et au contexte (par analogie avec l'approche de fide pour l'apprentissage des langues). Avec son offensive de formation continue, la CSIAS s'engage en faveur de la formation des bénéficiaires de l'aide sociale qui présentent des compétences de base insuffisantes ou qui n'ont pas de qualification professionnelle resp. dont la formation est obsolète.
- Une **évaluation du potentiel** initiale est saluée pour planifier l'insertion professionnelle. Elle permet ainsi de définir des mesures individuelles bien fondées et adaptées à chaque personne. De nombreux fournisseurs utilisent déjà une forme d'évaluation du potentiel. Avec l'introduction de l'évaluation du potentiel par le SEM dans le cadre de l'Agenda Intégration Suisse, celle-ci gagne encore davantage en importance.
- Les fournisseurs considèrent le **coaching** individuel (y.c. encadrement pédagogique) comme une mesure prometteuse. Pour l'aide sociale, la question de la finançabilité se pose d'emblée, puisque les mesures dans un contexte 1:1 sont plus onéreuses.
- La tendance consistant à abandonner un emploi monotone au profit d'une activité dans des **secteurs** qui ont le vent en poupe, qui offrent une visibilité aux personnes concernées et leur permettent ainsi de faire partie de la communauté (p.ex. services de livraison à domicile ou « Repair Cafés »), est jugée prometteuse pour l'avenir.
- Par ailleurs, il serait souhaitable que les fournisseurs puissent **combler la lacune entre la perception des indemnités journalières de chômage et l'aide sociale**. Idéalement, toutes les personnes en fin de droit devraient pouvoir profiter des programmes avant de dépendre de l'aide sociale.

Autres points clés généraux, ressortis durant l'échange :

- Tant pour les programmes d'insertion professionnelle que pour les services sociaux, les **situations de départ divergent fortement**. Il existe des différences, par exemple, au niveau de la taille, du degré de professionnalisme, du contexte politique, de la position à l'égard de l'insertion professionnelle, de la coopération avec le canton, etc. Il est donc d'autant plus important d'analyser la collaboration entre l'aide sociale et les fournisseurs de programmes d'insertion professionnelle dans le contexte respectif.
- Pour la collaboration entre l'aide sociale et les fournisseurs, une **clarification des rôles** et une **compréhension commune** des termes utilisés s'avèrent utiles.
- Un **engagement politique** est nécessaire pour financer l'encouragement (parfois à long terme) de la formation, ainsi que pour investir dans l'insertion professionnelle des bénéficiaires de longue durée (cf. [Projet coûts indirects de la certification professionnelle dans le programme de formation professionnelle 2030](#)).
- La **rémunération équitable** est un sujet primordial pour de nombreux fournisseurs de programmes d'insertion professionnelle dans le domaine de l'aide sociale. Souvent, les places sont nettement moins rémunérées par l'aide sociale que par l'AI ou l'Office de l'économie et du travail AWA. Une réalité qui découle du fait que l'aide sociale en Suisse constitue le dernier filet du système de sécurité sociale, que son organisation est très fédéraliste et que son financement est limité.

Insertion Suisse et la CSIAS organiseront **une table ronde par an** afin d'assurer un échange entre les deux associations. Par ailleurs, Insertion Suisse examine comment encourager davantage le dialogue entre l'insertion professionnelle et l'aide sociale dans le cadre d'échanges d'experts, p.ex. sur le thème du futur développement des programmes d'insertion professionnelle.